REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

DEPARTEMENT

Séance du 7 octobre 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : En exercice : 15

Présents: Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur

DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.

Madame BRETON Magali et Messieurs RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part à la délibération : 8 Absents excusés: Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE

Florian.

Date de la convocation :

1^{er} octobre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage:

Objet de la délibération : Approbation des frais de maîtrise d'œuvre pour la création de bureaux multi activités

Monsieur le maire présente à l'assemblée les propositions reçues au titre de la maîtrise d'œuvre concernant la création de bureaux multi activités :

- **ARCHYTECTA** sis 3361 chemin de la Peyrière à Carpentras (84200) pour un montant de 41.790,00 € HT;
- Serge RICARD Architecte D.E.N.S.A.I.S. sis 25 rue Expilly à Salon de Provence (13300) pour un montant de 43.780,00 € HT;
- Marestein Gourraud Architectes sis 444 mas du Grand Fourchon à Arles (13200) pour un montant de 35.820,00 € HT.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse c'est-à-dire celle du cabinet Marestein Gourraud Architecte à Arles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition du cabinet Marestein Gourraud Architectes à Arles pour un montant de 35.820,00 € HT dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la création de bureaux multi activités ;

AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous documents pour la bonne exécution de ce dossier.

Vote: - Pour – 8 voix

- Contre -0 voix

- Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

2025 53

Accusé de réception en préfecture 013-211300579-20251007-2025-53-DE Date de réception préfecture : 10/10/2025